# ME CONGÉS PAYÉS : TOUT CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR EN UN COUP D'ŒIL!

# **ELE CADRE LÉGAL ESSENTIEL**

Base légale: Articles L.3141-1 à L.3141-33 du Code du travail

- **Droit fondamental :** Tout salarié a droit à 2,5 jours ouvrables de congés payés par mois de travail effectif (soit 5 semaines/an)
- O Période d'acquisition : Du 1er juin au 31 mai de l'année suivante
- Période de prise : Généralement du 1er mai au 31 octobre (période légale)
- Indemnisation : Soit 1/10ème de la rémunération totale perçue pendant la période de référence, soit



Temps de travail	Congés acquis
1 mois complet	2,5 jours
6 mois complets	15 jours
12 mois complets	30 jours

### **III** CE QUI COMPTE COMME TRAVAIL EFFECTIF

- ✓ Temps de travail normal
- ✓ Congés payés de l'année précédente
- ✓ Congés maternité/paternité/adoption
- ✓ Accident du travail/maladie professionnelle (dans la limite d'un an)
- ✓ Jours de RTT
- ✓ Jours fériés chômés
- ✓ Congés pour événements familiaux
- X Absences pour maladie non professionnelle (sauf disposition conventionnelle plus favorable)

# **Q CAS PARTICULIERS À CONNAÎTRE**

- A Jeunes mères: +2 jours de congés supplémentaires par enfant à charge de moins de 15 ans
- Fractionnement : Jours supplémentaires si congés pris hors période (1er mai 31 octobre)
- Ancienneté : Jours supplémentaires possibles selon convention collective
- CDD & Temps partiel: Mêmes droits, calculés proportionnellement au temps travaillé

© 2025 Hello! Solutions – Tous droits réservés

#### CONSEILS ET ASTUCES BONUS

- Anticipez vos demandes : Posez vos congés au moins 3 mois à l'avance pour maximiser vos chances d'obtenir les dates souhaitées
- **Suivez vos droits**: Utilisez une application mobile pour calculer et suivre vos droits acquis
- Vérifiez votre solde : Contrôlez régulièrement vos fiches de paie qui doivent mentionner vos droits
- Optimisez avec les ponts : Combinez jours fériés et congés pour maximiser votre temps de repos
- Lisez votre convention : Certaines conventions collectives prévoient des dispositions plus favorables

#### **?** QUE FAIRE DANS CES SITUATIONS?

Situation	Action recommandée
Nefus de congés	Demandez les motifs par écrit et vérifiez le règlement intérieur
💸 Erreur de calcul	Signalez-le à votre service RH avec justificatifs à l'appui
Entreprise en difficulté	Vos droits sont préservés et peuvent être pris en charge par l'AGS
<b>W</b> Maladie pendant les	Informez votre employeur et fournissez un arrêt maladie (les congés sont
congés	suspendus)
Changement d'employeur	Demandez une attestation des congés acquis non pris (indemnisés ou
	transférés)

# **CONGÉS PAYÉS: L'ESSENTIEL À SAVOIR**

#### **ACQUISITION**

- · 2,5 jours par mois travaillé
- · Maximum 30 jours par an
- · Période : 1er juin au 31 mai
- Tous les salariés y ont droit
  (CDI, CDD, temps partiel)

#### **PRISE DES CONGÉS**

- · Fixés par l'employeur
- Période légale : 1er mai 31 oct.
- · Minimum 12 jours consécutifs
- · Maximum 24 jours consécutifs
- · Délai de prévenance : 1 mois

#### **DROITS SPÉCIFIQUES**

- Congés supplémentaires pour fractionnement
- Jours supplémentaires pour enfants à charge (-15 ans)
- · Majoration pour jeunes mères
- · Congés pour événements familiaux

#### **INDEMNISATION**

- · 10% du salaire brut total perçu
- OU maintien du salaire si plus favorable
- Versement d'une indemnité compensatrice en fin de contrat
- Congés non pris = payés

#### À SAVOIR

- · Report possible (selon accord)
- Jours peuvent être déposés sur un Compte Épargne Temps
- · Maladie pendant les congés
- = report possible
- · Consultation des représentants

## **PARTICULARITÉS**

- Conventions collectives peuvent prévoir des droits plus favorables
- 5ème semaine souvent prise séparément
- · Don de jours de congés possible
- · Ordre de départ selon situation

Note: Cette infographie présente les règles générales, consultez votre convention collective ou accord d'entreprise.

**ATTENTION**: En cas de doute ou de litige, n'hésitez pas à contacter l'inspection du travail ou un conseiller juridique spécialisé.

**À RETENIR**: Les congés payés sont un droit fondamental du salarié. Restez informé et vigilant quant à leur calcul et leur prise!

#### **HELLO! Solutions**